

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 134 (2013)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ORDRE DU JOUR

**de l'Assemblée des délégués de la SAR du 16 mars 2013, 9 h,
à la Halle du Marché-Concours, rue du Chasseral, 2350 Saignelégier**

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 137^e assemblée des délégués de la SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 2012
(voir RSA de mai 2012, pages 16 à 20)
5. Rapport du président
6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2013
7. Finances
 - comptes 2012
 - rapport des vérificateurs
 - adoption des comptes 2012
 - adoption du budget 2013
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2013
8. Concours des ruchers
 - concours 2012
 - remise de la médaille de vermeil
 - concours 2013
9. Nomination du comité
10. Nomination du président
11. Attribution du prix Bertrand
12. Confirmation du lieu de l'assemblée 2014 et organisation 2015
13. Divers
14. La parole aux invités
15. Conférence de M. Jochen Pflugfelder: «lutte contre le varroa: la lumière au bout du tunnel?»
16. Apéritif – repas

Yverdon, le 5 février 2013

BILANS COMPARÉS AU

	31.12.2011	31.12.2012
ACTIF	Francs	Francs
Caisse	954.98	888.08
CCP	24'272.20	21'423.55
BCF c/c 11.10.056965-06	179'934.16	101'123.01
BCF épargne 25 01 122.645-03	80'284.15	80'577.70
BCF épargne 20 50 242.710-06	42'600.30	42'840.00
BCF épargne 30 01 299.286-09	0.00	20'002.80
Obligations de caisse	30'000.00	0.00
Titres	1'000.00	1'000.00
BCF, Fonds Bertrand	6'193.70	16'412.55
Annonces à encaisser	624.00	2'547.50
Bibliothèque	1.00	1.00
Matériel, diplômes, insignes	9'718.10	11'368.25
Labels	2'918.00	12'125.60
Actifs transitoires	3'561.25	111'503.15
AFC, impôt anticipé à récupérer	447.85	871.20
Stock livres	700.00	70.00
Stock emballages	50.00	50.00
	-----	-----
Total de l'actif	383'259.69	422'804.39
	=====	=====

PASSIF

Fonds de propagande	67'445.80	69'056.95
Fonds Aide à l'apiculture	17'990.25	17'496.10
Fonds Assurances RC, vols, déprédations	81'257.00	86'505.25
Fonds Bertrand - Réserve	16'193.70	16'212.55
Passifs transitoires	39'135.07	45'622.90
Provision «Bibliothèque, don Loterie Romande»	0.00	10'000.00
Fonds propres - Capital	161'237.87	177'986.39
	-----	-----
Total du passif	383'259.69	422'880.14
	=====	=====

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

CHARGES		du 01.01.2011 au 31.12.2011	du 01.01.2012 au 31.12.2012	Budget 2012	Budget 2013
	Cpte N°	Francs	Francs	Francs	Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	4100	11'442.90	7'215.55	12'000.00	10'000.00
Comité, président, secrétaire	4101	10'550.85	12'259.55	12'000.00	12'000.00
Réorganisation Apiculture	4101.1	0.00	9'187.40	4'000.00	4'000.00
Gérance et loyer	4102	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Fournitures de bureau	4103	1'889.60	455.80	1'000.00	1'000.00
Ports	4104	760.60	110.60	600.00	400.00
Téléphones, fax administrateur	4105	267.00	317.00	300.00	300.00
Taxes CCP	4106	172.95	147.70	250.00	250.00
Taxes CCP Euro	4106.1	44.15	0.00	0.00	0.00
Impôts, frais de garde	4107	54.00	54.00	100.00	100.00
AVS, allocation familiales	4108	602.45	889.80	1'000.00	1'000.00
Stations d'observations, pesées	4109	1'060.00	1'090.00	1'100.00	1'100.00
Assurance RC	4110	2'330.25	2'330.25	2'500.00	2'500.00
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	4111	8'017.85	3'889.75	10'500.00	10'500.00
Contrôleurs du miel	4112	18'977.30	8'339.80	13'000.00	13'000.00
Frais de la bibliothèque	4113	628.50	561.60	600.00	600.00
Frais de journal	4114	87'495.35	82'434.15	90'000.00	90'000.00
Cotisations à charge	4115	6'822.00	6'810.00	6'600.00	6'800.00
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	4116	73'486.80	114'298.60	75'000.00	90'000.00
Vulgarisation, préposé SAR	4117	3'715.00	4'237.45	4'200.00	4'500.00
Testages et stations de fécondations	4117.1	18'313.25	26'635.05	18'000.00	23'500.00
Concours des ruchers	4118	2'139.65	2'225.60	2'000.00	2'200.00
Publicité, matériel	4119	1'000.00	0.00	3'000.00	2'000.00
Vols et déprédations	4120	1'346.40	3'059.20	2'000.00	3'000.00
Prestation de tiers	4121	565.00	435.00	2'700.00	1'000.00
Divers, jubilés, représentation	4123	1'541.85	1'334.70	3'000.00	3'000.00
Frais bancaires	4124	160.50	121.90	300.00	300.00
Frais de vente du livre	4125	108.00	234.00	200.00	200.00
Provision indexation bibliothèque	4229	0.00	10'000.00	0.00	15'000.00
Traduction Bienenbuch		0.00	0.00	0.00	50'000.00
Total des charges		256'492.20	301'674.45	268'950.00	351'250.00
PRODUITS					
Cotisations membres sections	3151	136'314.00	135'188.00	129'000.00	129'000.00
Cotisations membres service sanitaire	3151	0.00	0.00	0.00	30'000.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	4'752.00	6'070.00	5'000.00	5'000.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	1'226.23	1'215.07	1'000.00	1'000.00
Annonces du journal	3154	17'390.90	16'975.25	17'000.00	17'000.00
Intérêts des fonds	3155	1'533.70	1'412.70	1'500.00	1'000.00
Vulgarisation et participation apisuisse	3156	66'000.00	108'382.90	66'000.00	86'000.00
Testages et stations de fécondations	3156.1	18'313.25	23'859.50	18'000.00	23'000.00
Recettes contrôle du miel	3157	21'664.25	7'168.95	12'000.00	12'000.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	5'579.50	2'282.50	5'000.00	4'000.00
Recettes des labels	3159	10'708.80	5'802.35	8'500.00	8'000.00
Recettes des surprimes	3160	4'374.00	4'047.00	4'000.00	4'000.00
Recettes diverses	3161	1'836.25	821.70	500.00	500.00
Loterie Romande, don bibliothèque	3161	0.00	10'000.00	0.00	0.00
Recettes vente du livre	3163	886.00	1'505.40	1'000.00	1'000.00
Total des produits		290'578.88	324'731.32	268'500.00	321'500.00
Résultat d'exploitation		34'086.68	23'056.87	-450.00	-29'750.00

PERTES ET PROFITS

	du 01.01.2012	au 31.12.2012
	Francs	Francs
	Charges	Produits
Résultat d'exploitation		23'056.87
<u>Attributions et prélèvements fonds</u>		
Assurances vols, déprédation	5'248.25	
Fonds propagande & publicité	1'611.15	
Fonds Aide Apiculture		494.15
Fonds Bertrand	18.85	
	6'878.25	23'551.02
Bénéfice de l'exercice	16'672.77	
	23'551.02	23'551.02

ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES - FONDS

Assurances RC, vols, déprédations

Etat au 01.01.2012		81'257.00
Produits	PP - Intérêts: 0.375 %	304.70
	Membres des sections	6'286.00
	Surprimes (3160)	4'047.00
Charges	Assurances (4110)	2'330.25
	Vols et déprédations (4120)	3'059.20
		5'389.45
Solde au 31.12.2012		86'505.25
		91'894.70

Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2012		16'193.70
Produits	Intérêts BCF	218.85
Charges		200.00
		200.00
Solde au 31.12.2012		16'212.55
		16'412.55

ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES - FONDS

Propagande

Etat au 01.01.2012		67'445.80	
Produits	PP - Intérêts : 0.375 %	252.90	
	Publicité (3158)	2'358.25	
Charges	Publicité, matériel (4119)	0.00	
	Frais administratifs (Forfait)	1'000.00	
		1'000.00	70'056.95
Solde au 31.12.2012		69'056.95	
		70'056.95	70'056.95

Aide à l'Apiculture

Etat au 01.01.2012		17'990.25	
Produits	PP - Intérêts : 0.375 %	67.45	
Charges	Frais de la Bibliothèque (4113)	561.60	
		561.60	18'057.70
Solde au 31.12.2012		17'496.10	
		18'057.70	18'057.70

ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Part sociale nominative, USP,	1 part	1'000.00	
		1'000.00	

OBLIGATIONS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Obligation de caisse, fond Bertrand	3.00 %	15.11.2007-14.11.2012	0.00
Obligation de caisse, épargne	1.125 %	18.11.2009-17.11.2012	0.00
			0.00

CONTRÔLE DU MIEL / PUBLICITÉ 2012

<u>Charges</u>	Matériel préposé SAR	3'889.75
	Contrôleurs du miel	8'339.80
	Publicité, matériel	0.00
		----- 12'229.55 =====
<u>Produits</u>	Contrôle du miel	7'168.95
	Publicité, panneaux, sacs	2'282.50
	Labels	5'802.35
		----- 15'253.80 =====
Bénéfice contrôle du miel / publicité		----- 3'024.25 =====

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2012

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Ce contrôle a été effectué au domicile du caissier à Fiaugères.

Il ressort de notre contrôle que :

- ◆ La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- ◆ Les positions du bilan (actif et passif) au 31.12.2012 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.
- ◆ Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 16 mars 2013 :
 - d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un produit d'exploitation de Fr. 23 056.87 et un bénéfice de l'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de Fr. 16 672.77.
 - de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Fiaugères, le samedi 2 février 2013.

Pour les sections vérificatrices :

Haute-Broye
Suzanne Vaccaro

Gruyère
Jean-Marie Gachet

Gros-de-Vaud
Gérald Moret

Bibliothèque SAR

Rapport 2012

Chacun le sait: il n'est jamais trop tard pour apprendre et s'instruire. Surtout lorsque cela ne coûte rien! Il est temps, pour tous ceux qui n'ont encore jamais profité du **service gratuit de prêt de livres ou autres documents** de bénéficier des avantages offerts par la SAR:

- environ 800 documents indexés à consulter;
- possibilité de commander un ancien document, pas encore indexé à ce jour;
- prêt entièrement gratuit, seuls les frais postaux du retour des documents à la Médiathèque du Valais sont à la charge de l'emprunteur.

Ce service de la SAR est assuré par le dépositaire de notre fonds, la

**Médiathèque du Valais
Bibliothèque cantonale
Rue Pratifori 18
1950 SION**

Tél.: 027 606 45 50

Site internet: www.mediatheque.ch

qui se fera un plaisir de répondre à votre demande.

Chaque année, nous augmentons notre fonds (+ 22 documents en 2012) et, nouveauté pour 2013, nous allons faire indexer notre ancien fonds. Ce travail sera terminé durant cette année.

Avec le soutien de la



C'est grâce à la contribution de Fr. 10000.- de la Loterie Romande que nous pourrons entreprendre ce travail. La SAR tient à remercier vivement la Loterie romande de son aide sans laquelle nous n'aurions pas pu nous lancer dans l'indexation de l'ancien fonds.

cer dans l'indexation de l'ancien fonds.

Vous pourrez donc consulter prochainement sur le site internet de la Médiathèque du Valais l'ensemble des documents que nous possédons. Merci à la médiathèque du Valais, qui, rappelons-le, assure gratuitement le service de prêt pour la SAR. La recherche de documents de l'ancien fonds en sera considérablement simplifiée, profitez-en! Merci et bravo aux 139 personnes qui ont emprunté en 2012 l'un ou l'autre document auprès de notre fonds.

Je vous souhaite une excellente saison apicole 2013!

*Le responsable de la bibliothèque et des archives: **François Juillard***



Rapport d'activité du Contrôle du miel 2012

Après un hiver froid, particulièrement au mois de février, le mois de mars fut beau et sec. Les abeilles ont pu profiter des belles journées pour s'approvisionner en pollen sur les premières fleurs et se développer. Le printemps fut très changeant, quelques jours de chaud puis à nouveau frais, ce qui n'a pas permis aux abeilles de faire de grosses récoltes. La récolte du miel de fleurs fut moyenne et même nulle dans les régions en haute altitude et quant à celle du miel d'été, elle fut également médiocre à moyenne. On peut considérer l'année 2012 comme moyenne dans la récolte de miel.

52 certificats ont été délivrés. Cette diminution est due à la perte de nombreuses colonies et à certains apiculteurs qui ont dû renoncer à en faire la demande car ils ont fait des traitements avec des produits non autorisés.

Je souhaite que cette année de nouveaux apiculteurs adhèrent au contrôle du miel car le miel labellisé apporte une bonne image de l'apiculture et il est également important de mettre sur le marché un miel sans résidus. Selon les analyses, la qualité du miel est bonne.

Je remercie les contrôleurs de fédération et de section ou région pour leur travail qui n'est pas toujours facile. Je remercie également les contrôleurs de fédération qui ont quitté leurs fonctions après plusieurs années de service, tels que M^{me} Barbara Vuille, MM. Philippe Duvoisin, Jean-Paul Bourdin et Bernard Cherpillod. Je souhaite beaucoup de satisfaction à leurs remplaçants.

A vous chères apicultrices, chers apiculteurs, je vous souhaite une bonne fin d'hiver et une bonne saison apicole en espérant retrouver les colonies en bonne santé.

*Le préposé au contrôle du miel et publicité SAR: **Ulrich Zaugg***



Rapport concernant le compte publicité

Les produits proviennent des recettes du miel contrôlé pour un montant de Fr. 1569.25, de la vente de cabas et de matériel publicitaire pour Fr. 789.-.

Le détail du «Fonds de propagande» publié avec les comptes annuels résume les mouvements 2012.

*Le préposé: **Raphaël Monnay***



Rapport du préposé aux assurances pour l'année 2012

Assurance contre vol et déprédations

L'année 2012, 9 cas ont été annoncés, deux cas ne sont pas pris en considération. Ce qui donne : 2 cas sans suite et 7 vols, pour un montant de Fr. 2999.20.

Récapitulation de 2009 à 2012 :

Dédommagement pour vol 2009	Fr. 415.40
Dédommagement pour vol 2010	Fr. 1318.40
Dédommagement pour vol 2011	Fr. 946.40
Dédommagement pour vol 2012	Fr. 2999.20

Cette progression est alarmante. Soyez vigilants.

Rappel

Marche à suivre en cas de sinistre

Mesures à prendre immédiatement :

1. Aviser le responsable SAR et déposer, dans les 24 heures dès la constatation du dommage, une plainte en justice.
2. Prendre toutes les mesures de sauvetage des objets endommagés, pour empêcher une aggravation du dommage (article 61 LCA).
3. Prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le coupable.
4. Aviser l'inspecteur cantonal ou régional des ruchers en lui transmettant le formulaire «Rapport d'inspection»

Avis de sinistre-rapport de l'inspecteur-trice des ruchers

A réception des divers formulaires transmis par le responsable du dicastère des assurances SAR, l'assuré/e doit :

1. Remplir consciencieusement l'avis de sinistre (répondre impérativement à toutes les rubriques-le numéro SAR de l'assuré figure en dernière page de la revue).
2. Faire remplir la formule «rapport de l'inspection» par l'inspecteur-trice des ruchers.
3. Remplir la liste détaillée du matériel volé ou endommagé.
4. Joindre un bulletin de versement postal ou bancaire.

Tous ces documents sont à envoyer sans délai au préposé SAR, accompagnés des justificatifs.

Joindre à cet envoi un double de la plainte déposée à la gendarmerie Non-lieu/Mesures à prendre ultérieurement :

Au cas où les coupables ne sont pas identifiés, la magistrature établit un constat de non-lieu qui est délivré environ un mois après le dépôt de la plainte (se renseigner au poste de police où la plainte a été déposée).

Il appartient à l'assuré de requérir ce document et de l'envoyer au préposé SAR.

Evaluation du dommage

Une fois en possession de tous les documents, le préposé SAR estime le dommage et soumet la proposition d'indemnisation au comité SAR. Le comité SAR se réunit en principe 5 à 6 fois par an.

A noter

Si l'assuré contrevient à l'obligation d'annonce ou transmission de documents, la SAR se réserve le droit de réduire l'indemnité à la somme qu'elle comporterait, si les démarches avaient été faites à temps (article 38 alinéa 2 LCA).

*Le responsable du dicastère Assurances: **Erwin Noirat***

Concours des ruchers

Saison 2013

La Revue suisse d'apiculture d'octobre 2012 vous informait que le concours de ruchers SAR 2013 se déroulera dans la 1^{re} circonscription.

Les membres des sections: de la Côte vaudoise, Bière, Nyon et Genève sont appelés à participer au concours de ruchers SAR 2013.

Il est impératif que les points suivants soient respectés:

- ◆ les apiculteurs sont membres de la SAR;
- ◆ ils possèdent 5 ruches au minimum pour les catégories 1 et 2;
- ◆ ou 3 ruches pour la catégorie 3;
- ◆ et présentent toutes les colonies, selon le contrôle d'effectif.

L'inscription, qui est gratuite, doit parvenir au président de section jusqu'au 31 mars.

L'ensemble des inscriptions est à faire suivre au président du jury, pour le 15 avril. Après entente avec les sections, deux visites seront organisées par le jury, vers la fin mai pour la première et début juillet pour la deuxième.

Important: Le membre du jury représentant la circonscription et son suppléant doivent être conseillers ou moniteurs. Leurs adresses seront communiquées au président du jury pour le 31 mars.

Chers collègues de la 1^{re} circonscription, cette opportunité se présente à vous en 2013. Profitez-en et participez à ces joutes apicoles. L'apiculture a grand besoin de gens convaincus et passionnés.

J'attends vos inscriptions et suis à votre disposition pour des compléments d'information.

*Le responsable du concours: **Erwin Noirat***

Sur Ville 64 – 2864 Soulce – Tél. 032 426 52 75 – Natel 079 765 42 47

Dicastère Vulgarisation, Sélection et Elevage

Rapport 2012

Mesdames, Messieurs,

Une des tâches importantes de la SAR est bien sûr la formation des nouveaux apiculteurs, les conseils aux anciens apiculteurs et l'aide à l'élevage et à la fécondation des reines.

Ces tâches ont été remplies par nos conseillers apicoles et moniteurs éleveurs en 2012 par les nombreux cours de formation des nouveaux apiculteurs dans toutes les fédérations, la fréquentation assidue de nos stations de fécondation, les cours d'élevage de reines et les ruchers de testage. A ce titre, le compte de la Vulgarisation s'élève à Fr. 98 005.– (dont Fr. 66 000.– pris en charge par l'OFAG) en 2012.

Le maintien d'une apiculture capable d'assurer la fécondation des espèces végétales cultivées et surtout sauvages, celles dont peu de monde s'occupe, est le garant d'une écologie bien comprise. Et les apiculteurs y participent activement grâce aux abeilles qu'ils élèvent, cela malgré les difficultés des temps présents. Que nos conseillers apicoles, qui forment la relève, soient remerciés de leur important travail à travers la Suisse romande.

Il en va de même pour les moniteurs éleveurs: leur activité à travers les cours de formation théoriques et pratiques à l'élevage, à travers la mise à disposition des stations de fécondation et le programme des ruchers de testage est nécessaire pour permettre la meilleure pratique apicole possible à nos apiculteurs romands.

Après le Gouvernement valaisan qui, en 2007, sur demande du Groupement valaisan des moniteurs éleveurs de la SAR, a protégé légalement les 3 stations valaisannes de Bonatchiesse, Moiry et des Toules de la présence de ruches non désirées, après le Gouvernement vaudois qui a pris des mesures analogues concernant les stations de fécondation vaudoises du Vermeilley et de l'Hongrin en 2011, **le Gouvernement fribourgeois a également décidé d'accorder, en 2012, la protection de la loi à la station de fécondation de Petit-Mont. Cette décision a inclus également la protection de la zone fribourgeoise voisine de la station de fécondation vaudoise de l'Hongrin.**

Ainsi, avec cette décision du Gouvernement fribourgeois, nos 6 stations de fécondation sont protégées par la loi.

Il s'agit là d'une étape importante concernant l'avenir et la sécurité de nos stations de fécondation. Il faudra dorénavant que les autorités de surveillance, qui se trouvent être les corps des inspecteurs apicoles, soient attentives au fait que les mesures légales adoptées soient respectées et que les arrêtés ou ordonnances y relatifs soient appliqués d'une manière rigoureuse. Nous tenons à remercier vivement les Parlements et les Gouvernements cantonaux respectifs de leur écoute et des décisions prises, décisions qui correspondent sans aucun doute aux attentes des apiculteurs éleveurs de la SAR.

En 2012, vous avez apporté 6423 ruchettes de fécondation dans l'une ou l'autre de nos stations de fécondation. Trois de nos stations, Moiry, les Toules et Vermeilley, étaient équipées en 2012 de souches à mâles dont les reines étaient des filles de reines Av (reine Av = reine primée lors du testage) issues du testage 2010. En 2013, toutes nos stations seront équipées de filles de reines Av issues du testage 2011. Il faut ici remercier vivement tous les responsables des souches à mâles de nos stations. Leur travail est considérable : fournir durant 2 ans, selon les stations, de 10 à 20 souches à mâles dont les reines sont des sœurs issues d'une reine Av devient, avec les pertes actuelles, un exercice extrêmement difficile à réaliser !

Pour les activités de testage et pour nos stations de fécondation, nous avons reçu en 2012 de l'OFAG le montant de Fr. 32 614.50 qui nous permet à peine d'indemniser les éleveurs de reines testées (205 reines), les testeurs (116 ruches ayant terminé le testage) et les stations de fécondation (104 souches à mâles). Par ces programmes de testage nous effectuons un travail voulu par la Confédération, suite à l'adoption de la motion Gadiant. Nous remercions évidemment nos Autorités pour leur aide, sans laquelle ce programme de testage ne pourrait avoir lieu. Nous recherchons d'ailleurs des apiculteurs ayant plusieurs années de bonne pratique apicole pour conduire un rucher de testage en 2014, ou plus tard. Si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact avec un membre de la Commission d'élevage de la SAR. Merci d'avance.

Je vous souhaite une excellente année apicole 2013 !

*Le responsable de la vulgarisation,
de la sélection et de l'élevage :
François Juillard*

Cours de formation 2013-2014 pour les nouveaux conseillers apicoles et moniteurs éleveurs SAR

Voici les dates du prochain cours de formation :

- **samedi 19 octobre 2013**
- **samedi 16 novembre 2013**
- **samedi 15 février 2014**
- **samedi 5 avril 2014**
- **samedi 17 mai 2014**

Les personnes inscrites voudront bien réserver d'ores et déjà ces dates. Chaque participant sera informé en temps voulu et par courrier postal des modalités pratiques du cours (lieu, horaire journalier, etc.).



Séance du 5 février 2013

Le Conseil fédéral ouvre une procédure de consultation en vue de mettre fin au moratoire sur les OGM. Le comité SAR en a pris note avec regrets lors de sa séance du 5 février. Il ne comprend pas pourquoi la Confédération veut lever cette interdiction alors que tant le monde paysan que les consommateurs y sont opposés. Le monde apicole aussi, bien sûr. C'est ainsi qu'apisuisse prépare un document qui sera envoyé dans le cadre de la procédure de consultation.

L'Union européenne veut interdire l'utilisation des néonicotinoïdes sur son territoire. Le comité SAR ne peut que s'en réjouir et inviter le Conseil fédéral à suivre les directives européennes sur l'alimentation... comme il l'a toujours fait jusqu'ici.

Le comité a pris connaissance des comptes de la SAR publiés dans ce numéro. Il a réglé les derniers détails concernant la prochaine assemblée des délégués. A ce propos il rappelle que les **délégués doivent s'inscrire auprès de leur président de section mais qu'ils ne doivent pas payer le repas**, celui-ci étant offert par la SAR.

Le comité a également mis en route le processus visant à traduire et publier une nouvelle édition de «l'apiculture, une fascination» et inscrit au budget les montants nécessaires.

Le comité a finalisé la directive sur les distinctions. Elle sera publiée dans la revue et sur le site internet.

Le service apicole entre en activité progressivement dès le 1^{er} février. Le profil des collaborateurs sera publié dans une prochaine revue.

Le secrétaire: **Philippe Treyvaud**

La rédaction communique

Mesdames, Messieurs, chers apiculteurs-trices, chers collègues, chers correspondants,

Afin de pouvoir travailler dans la sérénité, je vous indique toutes les dates rédactionnelles concernant les revues RSA pour toute l'année 2013.

N° 4 avril:	lundi 25 février	N° 8 août:	vendredi 21 juin
N° 5 mai:	mardi 26 mars	N° 9 septembre:	vendredi 26 juillet
N° 6 juin:	vendredi 26 avril	N° 10 octobre:	mardi 27 août
N° 7 juillet:	vendredi 24 mai	N° 11/12 nov.-déc.:	mardi 22 octobre

MERCI de prendre note de ces dates butoirs et de me faire parvenir dans les délais, vos articles, vos dates de réunions et autres manifestations pour que tous les rendez-vous paraissent dans la bonne édition.

D'avance MERCI de votre compréhension et de votre service.

Votre butineuse: **Rose Aubry**